ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

polyhandicapés

Question écrite n° 68686

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les inquiétudes exprimées par les familles d'adultes polyhandicapés de Moselle concernant le manque de structures d'accueil. En effet, indiquant que l'amendement Creton (qui permet, depuis 1989, le maintien des adultes polyhandicapés dans les structures qui accueillent les adolescents, faute de mieux) est certes une avancée importante, ces familles soulignent cependant que la création de maisons pour adultes reste primordiale. Elles ajoutent que le maintien des adultes dans des maisons d'accueil spécialisé (MAS) pour adolescents empêcherait les plus jeunes de rejoindre ces structures. Il en résulterait un engorgement et des listes d'attente interminables. Elles illustrent leur propos par le fait qu'en Moselle, 160 à 180 adultes polyhandicapés solliciteraient sans succès une place dans une structure d'accueil adaptée. Il leur apparaît donc souhaitable que des dispositions soient envisagées afin de favoriser la création effective d'une structure spécifique pour adultes qui soulagerait les familles devant faire face à d'importantes difficultés au quotidien. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68686
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6427